

Courrier Confédéral

Bulletin d'information du Bureau Confédéral

Sommaire

*Les 1 500 initiatives vers les ICTAM sont relancées.
Une nécessité : élargir notre impulsion*

PAGE 1 à 3

*Travailler dans la sécurité oui ! Pour cela, le patronat doit payer !
(modèle de tract)*

PAGE 4 à 6

*Plus que jamais, la C.G.T. veut faire du 21 mars 1991 une journée nationale
contre le racisme
(modèle de tract)*

PAGE 7 à 9

PRUD'HOMIE : carte prud'homale ; élections prud'homales

PAGE 10

Indice des prix C.G.T. - Janvier 1991

PAGE 11

N° 24 - 6 mars 91 - nouvelle série

**LES 1.500 INITIATIVES VERS LES I.C.T.A.M.
SONT RELANCEES
UNE NECESSITE : ELARGIR NOTRE IMPULSION**

Au total, sur 24 départements où nous avons des informations, 126 initiatives d'entreprises se sont tenues depuis début février ou vont se réaliser d'ici mars. 43 d'entre elles l'ont été avec la participation et l'impulsion de 11 camarades membres du Bureau national de l'UGICT et coopérants sur les départements.

Malgré le contexte (guerre du Golfe) qui s'est traduit par des difficultés à poursuivre et élargir notre activité sur les terrains (revendicatif, syndicalisation, transformation du mode de vie syndicale), on peut dire qu'aujourd'hui les "1.500" sont relancées. De premiers résultats sont obtenus notamment dans les départements de province sur le placement F.N.I. (13, 83, 69, 31, 34) mais aussi sur les abonnements à options dans la suite de notre vente de masse du 17 décembre, ainsi que sur la préparation des rencontres d'Options du 28 mars sur le thème "formation et transformations" (actuellement une centaine d'I.C.T. ont d'ores et déjà confirmé leur participation alors que le matériel arrive tout juste dans les départements et professions).

Cela étant, il subsiste un certain retard, notamment sur les départements de l'Ile de France, à déployer nos initiatives d'entreprises au niveau des enjeux et objectifs fixés. Après les 730 initiatives réalisées en 90, il nous en reste plus de 1.400 à couvrir en 1991 pour atteindre les objectifs ciblés par les F.D. et U.D.

On observe un nombre d'adhésions réalisées et de bases nouvelles créées inférieur à l'an dernier.

Il nous reste par conséquent beaucoup à faire pour déployer partout à l'entreprise une activité spécifique durable et donc structurée en prise avec les besoins diversifiés des intéressés et susceptibles par une démarche réellement démocratique (c'est-à-dire donnant le pouvoir d'élaborer et de décider au I.C.T.), d'élargir la mobilisation revendicative et de peser plus fortement dans le rapport des forces sociales

(voir tableau ci-joint).

BILAN AU 22 FEVRIER 1991 DE LA RELANCE DES 1.500 INITIATIVES D'ENTREPRISES VERS LES I.C.T. : CELA REDEMARRER !

DEP.	INITIATIVES 1.500 REALISEES OU PROGRAMMEES (FEV. - MARS)	PLACEMENT F.N.I. UGICT 91 / TOTAL 90	RENCONTRES D'OPTIONS LE 28 MARS : PARTICIPATION	ABONNEMENTS OPTIONS 91
75	2 INITIATIVES - BUREAU UD	35.6 % (+ 10 %)	8 CONFIRMES	4 BASES ONT REALISE ABON- NEMENT COLLECTIF (BULLETTIN ATOCEM, EQUIPEMENT)
92	5 INITIATIVES REALISEES - 12 PROGRAMMEES DONT 8 EN VUE INITIATIVE MALAKOFF DU 22/03 AVEC A. OBADIA + 10 INITIA- TIVES RENFORCEMENT AVEC UFICT METAUX	39.2 % (- 15 %)	PAS ENCORE DE REMONTEE	
94	5 INITIATIVES (CNRS THIAIS, MINERVE, CNRS, INA, SOTRIS)		10 CONFIRMES	
91	7 INITIATIVES MARS (VIBRACHOC, CGC, EQUIPEMENT SP CORBEL, GNEVRY, SNECMA, SFIM)		20 CONFIRMES	
77	5 INITIATIVES EN MARS (3 JEU- MONT SCHNEIDER, AS DASS, MARNE LA VALLEE)			
13	3 INITIATIVES SNIAS, CRAM, ASCOMETAL)	48.4 % (+ 18 %)		
83	13 INITIATIVES (CLINIQUE MELAR TIQUE, UNIVERSITE TOULON, SP TOULON, CH TOULON, CHS PIERRE- FEUX, SP LA GARDE, CHR. SABRAN, SP LA SEYNE, CEM CLINIQUE LARRIEU, ECAN SAINT- TROPEZ.	60,2 % (+ 2 %)	5 CONFIRMES. ATTEINDRONT 10	
69	1 INITIATIVES : TECHNOPOLE MELAN	41 % (+ 30 %)		
42	5 INITIATIVES D'ENTREPRISES		2 CONFIRMES	

DEP	INITIATIVES 1.500 RÉALISÉES OU PROGRAMMÉES (FEV. - MARS)	PLACEMENT F.N.I. UGICT 91 / TOTAL 90	RENCONTRES D'OPTIONS LE 28 MARS : PARTICIPATION	ABONNEMENTS OPTIONS 91
38	REUNION CD	31 %	9 CONFIRMES	
73	REUNION CD		3 CONFIRMES	8 ABONNEMENTS
33	10 INITIATIVES ENGAGÉES		6 CONFIRMES ATTEINDRONT 10	200 N° 204 GNC SUD
31	REUNION CD 21 FEVRIER	52 % (+ 25 %)		
81	8 INITIATIVES (GNC ALBI, VOA, CHS, SP CASTRES, RENAULT, FABRE).			
44	6 INITIATIVES (DONT WATERMAN)		10 CONFIRMES	
49	2 INITIATIVES (ETAS ANGERS, BULL)	42 %		5 ABONNEMENTS
29	4 INITIATIVES (BOLLORE, MAUDUIT, ARSENAL, THOMSON CINTRA)			
35	10 INITIATIVES LE 21 MARS			
59	5 INITIATIVES	37,1 % (- 3 %)		5 ABONNEMENTS
60	CHERCHAR			
80	CHEMINOTS, JEAGGER		5 CONFIRMES	
45	BRGM		3 CONFIRMES	4 ENTREPRISES OUI Y A INITIATIVE.
34		66 % (+ 3 %)	7 CONFIRMES	15 ABONNEMENTS CNRS
30	2 INITIATIVES	70 %		
17	7 INITIATIVES (GEC, SNCF, CH LAFONT, SP LA ROCHELLE, CREDIT AGRICOLE, SOCEA).			

Ci-après, un projet de tract à adapter dans les entreprises vous est proposé.

Il fait suite au Courrier Confédéral n° 22 du 22 février 1991, intitulé :

La prévention : une lutte quotidienne

Nous attirons plus particulièrement votre attention sur cette question.

Le projet de loi, dont il est fait référence, constitue une attaque d'envergure contre les salariés, leurs garanties collectives.

Nous appelons nos organisations dans les entreprises à se saisir très rapidement de cette question.

TRAVAILLER DANS LA SECURITE OUI ! POUR CELA, LE PATRONAT DOIT PAYER !

Vous le voyez partout : tout le monde se lamente sur l'augmentation des accidents du travail, et plus particulièrement, les accidents ayant entraîné la mort. Mais tout le monde ne fait pas la même analyse des causes.

La CGT considère qu'il n'y a aucune fatalité, et que le Gouvernement et le Patronat en portent l'entière responsabilité.

Leur politique de rentabilité financière immédiate conduisant à :

- La flexibilité et à la modulation du temps de travail.
- L'intensification du travail.
- La réduction des effectifs avec à la clef : * heures supplémentaires,
* V.S.D., équipes de suppléance, travail posté, de nuit...
- Le développement de la précarité.
- La non-reconnaissance de la qualification dans le salaire.

Ce sont là, les raisons fondamentales.

Le Patronat, quant à lui, veut se laver les mains à bon compte en transférant ses responsabilités sur le dos des salariés.

Pour y parvenir, il a trouvé un allié de taille, le Gouvernement qui prétend présenter à la session du printemps de l'Assemblée Nationale un projet de loi, répondant ainsi, aux exigences du CNPF.

Sous couvert de «responsabilisation» des salariés, c'est dans les faits, une véritable machine de guerre contre les salariés, que Gouvernement et Patronat veulent imposer.

De l'employeur responsable au salarié coupable

Que les salariés payent de leur personne, par des mutilations, des maladies professionnelles, par la mort au travail, ne suffit pas au Patronat.

Il faut qu'ils payent plus, y compris pécuniairement.

Pour l'imposer, le projet de loi y pourvoit.

Dans ce projet de loi que le Gouvernement tente d'imposer, un article serait ajouté au Code du Travail.

Voilà ce qu'il stipule :

«Dans le cadre des instructions qui lui sont données par son employeur telles qu'elles figurent le cas échéant, au règlement intérieur, il incombe à chaque travailleur, conformément à sa formation, de prendre soin, selon ses possibilités, de sa sécurité et de sa santé, ainsi que de celles des autres personnes concernées du fait de ses actes ou de ses commissions au travail.»

De quoi s'agit-il ?

Lors d'un accident (grave ou non), d'un incident, d'une maladie (professionnelle ou non) d'un dysfonctionnement portant atteinte à la santé d'un salarié et/ou à l'ensemble des salariés présents sur le lieu de travail incriminé, ce salarié porterait la responsabilité de l'événement.

Des droits pour les salariés, on construirait un bouclier pour le Patronat derrière lequel il s'abriterait pour contester les conséquences de ces actes.

Des garanties collectives pour les salariés, on mettrait ces derniers, en situation individuelle, qui les livreraient pieds et poings liés aux décisions patronales.

Avec cet article, ce sont les fondements mêmes du Code du Travail qui s'effondrent.

Dans ce cas :

- Quels droits à réparation pour le salarié, accidenté ou atteint d'une maladie professionnelle, s'il est jugé coupable ?

- Les Inspecteurs du Travail, vont-ils être contraints de sanctionner les salariés ?

Michel Rocard, dans une déclaration, enfonce le clou en disant:

«Il faut en finir avec la présomption d'imputabilité pénale des employeurs».

D'ailleurs, le CNPF en rajoute en tentant d'inclure dans ce projet :

«Les obligations des travailleurs n'affectent pas le principe de la responsabilité des chefs d'établissements. Toutefois, il pourra être prévu l'exclusion ou la diminution de la responsabilité des employeurs pour des faits dus à des circonstances qui sont étrangères à ces derniers, anormales et imprévisibles, ou à des événements exceptionnels, dont les conséquences n'auraient pu être évitées malgré toute la diligence déployée».

C'est une attaque d'envergure qui se situe dans le droit fil de toute la remise en cause de la protection sociale : indemnités maladies professionnelles, accidents du travail, retraites, sécurité sociale, etc...

Refuser ce diktat en luttant pour les revendications

Le Gouvernement prend prétexte d'une directive européenne pour tenter de retranscrire dans le droit français un texte particulièrement nocif.

L'Europe dans le *«progrès»*, c'est ça.
Nous le refusons.

La CGT appelle les salariés à faire connaître leur refus catégorique d'un tel projet.

Sur tous les lieux de travail doit s'exprimer avec force l'exigence de l'abandon de ce projet de loi, en imposant des négociations sur les revendications exprimées par les salariés.

Rassemblez vous dans toutes les entreprises :

*** Pour l'amélioration des conditions de travail, c'est-à-dire :**

- Arrêt de toutes pressions pour ne pas déclarer les accidents :
 . Chantage à l'emploi.
 . Concours de sécurité, etc....

- Des effectifs supplémentaires à chiffrer par atelier, service....

- Réduction du temps de travail sans diminution de salaire, à discuter en lien avec l'organisation du travail.

- SMIC à 7 000 F, base de départ de la grille, à débattre pour construire une grille qui reconnaisse les qualifications.

**PLUS QUE JAMAIS
LA CGT VEUT FAIRE DU 21 MARS 1991
UNE JOURNEE NATIONALE CONTRE LE RACISME.**

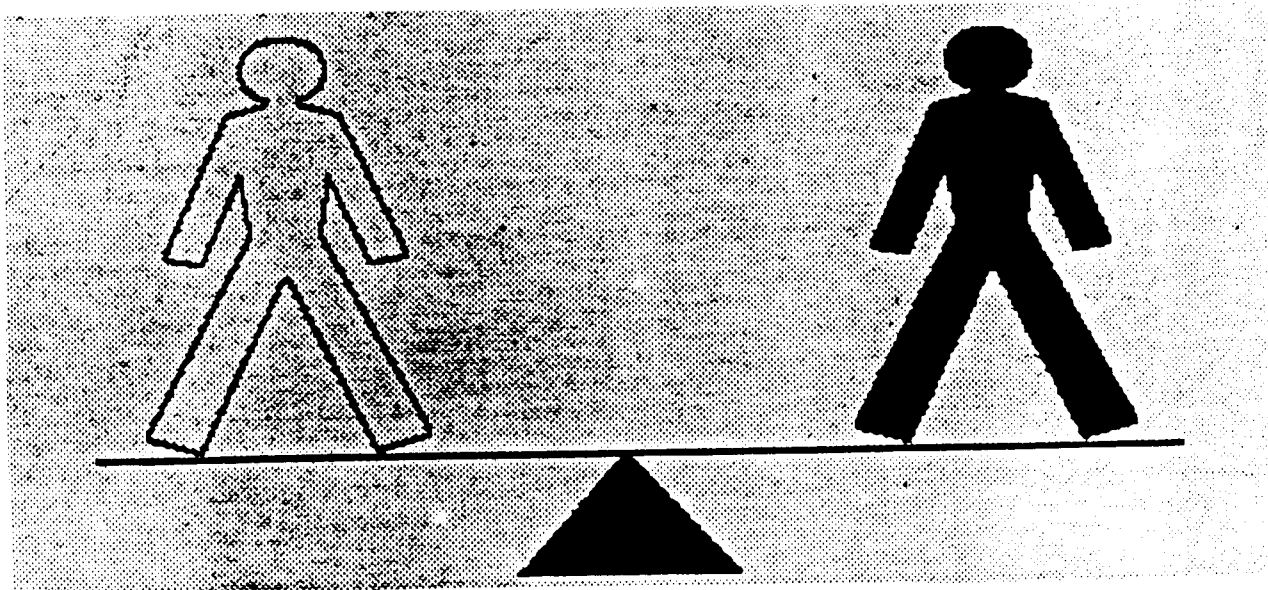
Le 21 février 1989, le Bureau confédéral s'adressait au gouvernement "pour qu'il prenne les dispositions nécessaires afin de donner un caractère officiel à cette journée, en décidant que des initiatives pédagogiques soient prises de l'école à l'université et dans les lieux publics, afin que nul n'ignore cette journée internationale et sa portée".

En octobre 1989, au Conseil national des populations immigrées, la CGT a réitéré sa demande, d'autant plus nécessaire que le racisme s'est accru.

Dans le rapport de la Commission nationale consultative des droits de l'homme qui sera remis au Premier Ministre, Michel ROCARD, le 21 mars 1991, la CGT et le MRAP précisent leurs propositions :

Il faut : "instituer officiellement la journée nationale contre le racisme le 21 mars de chaque année, accompagnée de multiples initiatives de l'Etat et de la Société civile" (chapitre 4 du Rapport).

Vous trouverez ci-joint un modèle de tract à reproduire.



21 MARS 1991 Contre le racisme Pour la paix et la justice

A l'heure de la guerre du Golfe et de ses massacres, le 21 mars 1991 prend une importance particulière .

Pour commémorer le massacre du 21 mars 1960 à Sharpeville en Afrique du SUD, l'ONU a fait du 21 mars la JOURNEE INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE LE RACISME.

Le racisme : une forme de surexploitation

En décidant, contre toute logique scientifique, que les hommes sont d'origine inégale, certains justifient ainsi leur exploitation. C'était le cas de l'esclavage, c'est celui de l'Afrique du Sud avec ce scandale que constitue de nos jours l'Apartheid qui, malgré la libération de Nelson MANDELA, se poursuit aujourd'hui. C'est la mise en concurrence des salariés entre eux.

Racisme et fascisme vont de pair

Que ce soit le nazisme, l'apartheid, le Ku Klux Klan, aux Etats-Unis ou l'extrême droite dans les pays d'Europe, tous ont en commun la haine raciale, la violence et le crime (plus de 150 meurtres racistes commis en France depuis 1980).

La guerre du Golfe accentue les divisions et les haines

Après avoir banalisé les crimes racistes, voici que l'on tente de banaliser la guerre.

Ce serait une guerre propre, qui ne tuerait que les "méchants", elle se ferait au nom de la défense du droit international.

Il faut rappeler que :

- *c'est une guerre meurtrière qui tue et massacre des milliers d'innocentes victimes ;*
- *c'est une guerre qui soutient un droit international fondé sur l'inégalité et les dominations quand montent la volonté des peuples à la justice, à l'égalité, contre l'oppression et pour leur reconnaissance, comme ceux de Palestine et du Liban ;*
- *c'est une guerre menée par les Etats-Unis d'Amérique pour maintenir leur hégémonie dans cette région du Moyen-Orient.*

Ce 21 mars 1991, tous ensemble, Français, Immigrés :

Exigeons que soit mis fin à l'état de guerre et s'engage un processus de paix où la France tienne la place qu'elle n'aurait jamais dû quitter.

Exigeons que le nouvel ordre économique repose, non pas sur les forces aveugles du capitalisme mais sur le respect des peuples et de leur propre richesse.

Exigeons que cesse le pillage des matières premières et qu'à partir d'une saine coopération internationale, l'économie des pays du tiers-monde puisse se développer en dehors du système néocolonial qui asservit et corrompt les gouvernements qu'il domine.

Exigeons :
Pour une insertion harmonieuse des immigrés en France et en Europe :

- l'égalité des droits entre migrants communautaires et ceux des pays tiers ;
- l'abandon des dispositions discriminatoires prises par les Accords de Schengen, notamment par la mise en place d'un fichier policier dit "système de Schengen" pour contrôler les travailleurs migrants et leur famille ;
- l'égalité des droits syndicaux, l'éligibilité aux élections prud'homales et la représentation dans les tribunaux des affaires sociales ;
- le droit de vote aux élections locales pour tous les migrants stabilisés en France ;
- la reconnaissance de la qualité de réfugiés aux demandeurs d'asile, dans le respect des conventions internationales et en leur assurant des conditions d'existence et socio-culturelles indispensables.

Faisons du 21 mars un tremplin pour l'action unie des travailleurs Français et immigrés, contre le racisme, pour la paix et la justice

PRUD'HOMIE

CARTE PRUD'HOMALE

Le Gouvernement a envisagé de supprimer un certain nombre de Conseils de Prud'hommes. Il prépare également la réduction du nombre de conseillers dans l'ensemble des Conseils.

A partir d'informations fournies dans le cadre du Conseil Européen de la Prud'homie, nous avons communiqué la liste des Conseils menacés, ainsi que, d'une manière plus approximative, les réductions d'effectifs par section envisagées.

La riposte à cette grave et nouvelle agression contre les droits des salariés s'organise et se développe.

Dans un premier temps, de nombreuses réactions ont pu être obtenues au sein des Conseils, associant largement les conseillers de toutes tendances syndicales et même les conseillers patronaux. Les Assemblées Générales ont été l'occasion de prises de position intéressantes. Lorsqu'ils ont été sollicités, les élus locaux sont contraints de prendre position en faveur du maintien des conseils, il en est souvent de même des chambres patronales.

Cela ne doit pas nous faire oublier qu'au niveau du C.S.P., le patronat est résolument pour la réduction du nombre de Conseils et des effectifs de conseillers, et les autres organisations syndicales d'accord dans les grandes lignes avec les principes de révision de la carte.

Ces différentes prises de position ne doivent pas être étrangères au retard pris pour la publication du décret nécessaire avant tout remodelage de la carte.

Il faut dès maintenant développer les initiatives au niveau des entreprises et des localités car, à la publication du décret, il ne restera que trois mois avant une nouvelle consultation du C.S.P.

ELECTIONS PRUD'HOMALES.

Cette révision de la carte, c'est en fait la première offensive contre la CGT dans la préparation des élections de 1992.

La défense des Conseils, les comptes rendus de mandat montrant l'importance de l'Institution, et la place décisive qu'y tient la CGT dans la défense des intérêts des salarié(e)s, constituent le début de la prochaine campagne électorale.

A cette occasion, les UD doivent commencer à examiner l'évolution de notre potentiel d'élus et à préparer les prochaines listes de candidatures.

Il n'est pas trop tôt pour s'y mettre, et il ne faut pas attendre l'annonce officielle si on souhaite traiter cette question dans le cadre d'une utilisation rationnelle et efficace de notre potentiel militant.

INDICE DES PRIX DE LA C.G.T. JANVIER 1991

Pour le mois de janvier 1991, l'indice des prix de la C.G.T. s'élève à 247,1 (base 100, 1er janvier 1980) soit 635,8 (base 100, janvier 1972).

**Soit une augmentation de
+ 0,3 % par rapport à décembre 1990
+ 4,8 % par rapport à janvier 1990.**

INDICE PAR POSTE			
	VARIATION EN JANVIER 1991		AUGMENTATION EN GLISSEMENT SUR 12 MOIS
	INDICES	EVOLUTIONS	
ALIMENTATION	249.6	+ 0.4 %	+ 5.5 %
HABILLEMENT	235.7	+ 0.1 %	+ 3.9 %
HABITATION	259.3	+ 0.2 %	+ 3.3 %
HYGIENE - SANTE	226.7	+ 0.3 %	+ 5.3 %
TRANSPORTS-TELECOM.	235.9	+ 0.2 %	+ 4.8 %
CULTURE-LOISIRS	255.5	+ 0.5 %	+ 7.3 %
TOTAL	247.1	+ 0.3 %	+ 4.8 %

	EVOLUTION MENSUELLE	GLISSEMENT ANNUEL DEC. 90 / DEC. 89
INDICE C.G.T.	+ 0.3 %	+ 4.8 %
INDICE INSEE (*)	- 0.1 %	+ 3.4 %

(*) décembre 1990